

## BRIN DE VARECH

2013-3



### Bulletin de liaison de l'association « Le Betey, plage boisée à sauvegarder »

En fin de semaine dernière, le commissaire-enquêteur a rendu un **avis défavorable à l'extension du port de plaisance du Bétey au détriment de la plage boisée**. Le projet qui veut agrandir le port pour faire passer sa capacité de 150 places de mouillage à 300 places en détruisant 1/3 des espaces naturels va devoir être revu.

83 % des opinions exprimées sur les registres de l'enquête publique sont défavorables au projet d'extension. La plupart des andernosiens écrivent qu'ils ne veulent pas voir disparaître **la plage boisée du Bétey**.

Dans ses conclusions, le commissaire-enquêteur estime pour sa part que le dossier n'est pas en conformité avec la réglementation et notamment **la loi sur l'eau**. Le flou autour du traitement des vases portuaires, l'absence de solutions alternatives, le manque de concertation sont autant de pierre d'achoppement. La municipalité d'Andernos-les-bains a maintenant la possibilité de revoir sa copie et de demander une **enquête complémentaire** mais ne pourrait-elle pas en **concertation** avec les habitants d'Andernos et tous ceux qui se sentent concernés par la vie de cet endroit superbe travailler à la rénovation de ce port ?

**Coût de l'extension : 10 millions d'euros, coût de la rénovation : 3 millions d'euros, Coût moyen d'une place dans l'ex-futur port : 2000 euros l'année...**

Il est important de sauver l'écrin du Bétey pour son paysage, son calme, la biodiversité, les familles, les enfants, les écoles du Bétey, l'éco-tourisme en anticipant les effets également du réchauffement climatique et de la montée des eaux tout en respectant les recommandations de Natura 2000, du Grenelle de l'environnement et de la solidarité.

Des solutions alternatives existent : des cathways le long du chenal, une gestion mutualisée des places au port à l'échelle du nord bassin, un partage du bateau, des propositions de location de bateau-lib comme le vélo-lib, une incitation à développer la pratique de la voile et du kayak de mer ....

Quelques paragraphes tirés du rapport du Commissaire Enquêteur : ... »L'enjeu de tout schéma d'aménagement est de trouver l'équilibre entre le maintien du développement du tourisme, l'agrément du cadre de vie pour les habitants, le cadre de détente pour les estivants et la préservation d'un patrimoine naturel... ».

« La rupture paysagère entre une plage boisée et l'érection d'une infrastructure portuaire aussi aboutie soit-elle, quand bien même un effort de replantation d'arbres serait envisagé sur le pourtour du port, porte atteinte au lieu même. »

Ainsi, l'étude d'impact présentée en l'état ne peut être regardée comme ayant satisfait à tous les critères exigés par la réglementation en vigueur à la date de la rédaction de la présente étude (motivation du choix présenté, alternatives au projet, mesures de compensation,...).

**En conséquence, l'avis émis est défavorable. »**

L'association « Le Bétey, plage boisée à sauvegarder » rappelle suite aux conclusions de l'enquête publique son opposition à un projet dont l'ampleur, les effets sur l'environnement et le coût sont totalement disproportionnés avec l'intérêt général.

Les effets à long terme sur le bassin d'Arcachon, sur la qualité de l'eau, la bonne santé des huîtres et des ostréiculteurs n'ont pas été bien évalués. Le tourisme lui-même risque d'en pâtir ;

**A quand la prochaine réunion avec la municipalité pour étudier la rénovation du port dans son pourtour actuel ?**



Photos : source SOGREAH Consultants

*Note : sur le projet final, la cale de mise à l'eau a été déplacée en vis-à-vis de la position mentionnée sur la photo de droite, à savoir, au Nord de la sortie du port*

*ISSN en cours d'attribution... Ne pas jeter sur la voie publique.*

Le Bétey, plage boisée à sauvegarder 14 avenue du Maréchal Leclerc 33510 Andernos-les-bains  
<http://lebetey.wordpress.com> contact : 0607020357 ou hcf0712@aol.com